

2021-5818  
2022-07-21

## Imidacloprid Insecticide Technique

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

Solide

PRINCIPE ACTIF : Imidaclopride..... 98,53 %

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 32645 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 20 – 200 kg

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

DANGER



POISON

Sharda Cropchem Limited  
2nd Floor, Prime Business Park,  
Dashrathlal Joshi Road,  
Vile Parle (West)  
Mumbai 400056 India

Agent Canadien:  
Sharda Cropchem Limited  
63 Kingsview Blvd  
Etobicoke, Ontario, CA  
M9R 1V1  
1-844-810-5720  
1-416-840-5639

## **MODE D'EMPLOI**

À utiliser seulement pour la fabrication d'un produit antiparasitaire homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **MISES EN GARDE**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Ne pas respirer la poussière ni les vapeurs. Porter un masque ou un respirateur approuvé conjointement par la Mine Safety and Health Administration et par la National Institute for Occupational Safety and Health. Bien se laver avec de l'eau chaude et du savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau.

## **PREMIERS SOINS:**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Au médecin: Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES** Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS laisser les effluents contenant ce produit s'écouler dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

**ENTREPOSAGE:** Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.

Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans le

contenant d'origine, hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit pouvant être verrouillé.

**ÉLIMINATION:** Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.